

**Objet : approbation du compte rendu du comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-six janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace Galilé, 12 allée de la Châtellenie à Saint-Jean-de-Linières, commune déléguée de Saint-Léger-de-Linières (49170), sous la présidence de Jean-Luc DAVY.

Sur les 45 membres en exercice, 30 membres étaient présents ou représentés. Trois délégués ont transmis leur pouvoir à un membre de l'assemblée en amont de la séance (cf. annexe 1). Le quorum est abaissé à un tiers des membres en exercice présents, et un membre présent peut être porteur de deux pouvoirs, en application de l'article 6-IV de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est le secrétaire de séance.

Le Président informe les membres du comité syndical qu'à la suite du décès de Philippe REVERDY, maire de Saint-Martin-du-Martin-du-Fouilloux, et de la non-réélection de Yann GUEGAN lors des dernières élections municipales de Mûrs-Erigné, ALM procédera à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires pour les remplacer.

**1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 décembre 2021**

À compter du 26 janvier 2022, le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du comité syndical du 14 décembre 2021.

**2- Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.**

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par le comité syndical par délibération n°46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte-rendu des décisions prises depuis le 14 décembre 2021 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est joint en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et le focus de M. le directeur général sur la multiplication des marchés informatiques pour accompagner la croissance du syndicat ;

Les membres du comité syndical **prennent acte** des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical.

### 3 et 4 - Débats d'orientations budgétaires : finances et ressources humaines

Eric TOURON, vice-président en charge des finances, précise que le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022 présente au comité syndical les perspectives financières, les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette. Il comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel, qui fait l'objet d'un rapport spécifique présenté par Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des ressources humaines.

Eric TOURON, présente la situation macro-économique et législative dans le cadre notamment du plan d'investissement « France 20330 » de 30 M€, dont la moitié est tournée vers la transition écologique et 8 milliards vers la transition énergétique. Il rappelle les principales dispositions de la loi de finances pour 2022 avec la reconduction de l'enveloppe CAS-FACÉ à 360 M€ ; un point de vigilance est à observer sur la répartition des dotations du programme pour l'électrification rurale et du programme spécial dont le taux de plafond d'aide pourrait être minoré. La loi de finances ne remet pas en cause la réforme progressive de la taxation communale de consommation finale de l'électricité (TCCFE) votée l'an dernier, dans un objectif de simplification de gestion et d'harmonisation des tarifs au niveau national.

Eric TOURON expose ensuite la situation financière du syndicat à ce jour et les projets structurants qui conditionnent les orientations budgétaires en 2022.

- Pôle Ressources et moyens :
  - l'installation d'une chaufferie bois au siège du Siéml ;
  - l'engagement de la démarche de labellisation RSO Lucie 26000 et de territorialisation accrue ;
  - l'étude d'aménagement et d'extension des locaux du Syndicat, intégrant le projet d'acquisition de la parcelle et de la chapelle de Beuzon ;
  - l'installation d'un système de vidéoprotection sur le site du Siéml ;
  - l'étude et la reprise d'étanchéité des toits terrasses et installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du projet d'autoconsommation collective de la ZAC de Beuzon ;
  - l'aménagement du parking et l'extension du garage à vélo.
- Pôle Infrastructures :
  - la deuxième année du projet « Territoire connecté » (horloges connectées) ;
  - la mutualisation des systèmes d'information géographique en partenariat avec le Syndicat d'Eau d'Anjou, Baugeois Vallée, Anjou Bleu communauté et les Vallées du Haut Anjou ;
  - la troisième année de subvention d'équipement « Territoire Intelligent » (ALM).
- Pôle Transition énergétique :
  - la montée en puissance de la compétence chaleur renouvelable avec deux nouveaux projets de chaudières bois : Sarrigné et Cantenay-Epinard ;
  - le projet d'autoconsommation collective sur la zone d'activités d'Ecouflant ;
  - le financement du budget annexe IRVE et la poursuite de la phase intermédiaire de déploiement de bornes de recharge ;
  - la déclinaison du programme BEE 2030 ;
  - l'animation et la gestion déléguée du fonds chaleur au niveau départemental ;
  - l'étude pour la réalisation d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE).

Eric TOURON met en exergue les recrutements nécessaires à la conduite de ces projets structurants et l'augmentation sensible du budget du personnel qui en résulte.

En conclusion, Eric TOURON souligne que le budget s'inscrit dans un objectif de maintien de qualité du service apporté sur les réseaux et la poursuite de l'effort d'investissement dans la transition énergétique. Le programme d'investissement 2022 augmente de 2 % par rapport au BP 2021 avec un engagement élevé tant sur les réseaux (44,5 M€) que sur la transition énergétique (4,85 M€). Il souligne une structure de la dette basée essentiellement sur du taux fixe (83 %) ne comportant aucun risque ; l'encours de dette de 18,2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022 diminuera de plus de 30 % dès fin 2023 du fait de l'extinction de quatre emprunts dont deux en 2022 et deux en 2023, permettant ainsi de reconstituer progressivement la capacité d'autofinancement nette.

Frédéric PAVAGEAU détaille alors, dans le cadre des orientations budgétaires RH, la structure des effectifs et les dépenses de personnel, ainsi que leur évolution prévisionnelle pour l'exercice 2021 marqué par une augmentation sensible de la masse salariale et un renforcement net des effectifs.

Il précise que le budget prévisionnel RH a été élaboré en croisant d'une part les besoins en compétences nouvelles (recrutement et formation) identifiés auprès de l'ensemble des services et d'autre part en respectant l'hypothèse de la prospective financière, qui fixait à 2 % l'augmentation des charges de personnel de BP 2021 à BP 2022. Cette démarche a donné lieu à des arbitrages internes qui ont permis de déterminer, de façon concertée, les priorités du plan de recrutement 2022. Ce dernier vise en priorité la consolidation des fonctions supports, fragilisées par une charge de travail en augmentation constante depuis 8 ans, conséquence du développement des services opérationnels.

Le budget prévisionnel 2022 intègre ainsi la création de sept postes permanents, deux contrats de projet de 3 ans (appel à manifestation d'intérêt COCOPEOP (cf. page 12) et 12 contrats temporaires pour des renforts, des remplacements ou des besoins saisonniers.

Après avoir entendu l'exposé des Messieurs les rapporteurs ;

Après avoir entendu les débats :

Alain MORINIERE s'interroge sur le taux de participation des communes affiché à 45 % du financement total des travaux sur les réseaux en 2022 et sur la possible évolution de ce taux.

Jean-Luc DAVY précise que le pourcentage de 45 % affiché est une moyenne. Le taux de participation des collectivités est fixé par le règlement financier selon la typologie de travaux. Le syndicat n'a pas pour projet d'augmentant la participation des communes. Le Siéml joue bien son rôle d'aménageur du territoire avec la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, le Facé ou les contributions d'Enedis.

Concernant les ressources humaines, Alain MORINIERE se questionne sur le choix de recruter, sur un emploi permanent et en dehors des nouveaux contrats de projet (par définition en CCD), un agent sous le statut de fonctionnaire ou de contractuel.

Jean-Luc DAVY rappelle que certains agents préfèrent s'engager dans une voie contractuelle plutôt que s'engager - par la voie d'un concours - dans la fonction publique territoriale. On constate au sein des communes que les jeunes agents n'ont plus le souhait de faire carrière dans une seule et même structure.

Alain MORINIERE s'interroge plus précisément sur le choix d'orienter un candidat vers un statut de fonctionnaire ou de contractuel.

Emmanuel CHARIL, directeur général des services, souligne que dans le cadre de la diversification des missions du syndicat, il est rare de pouvoir recruter des agents territoriaux spécialisés dans les nouveaux métiers relativement spécifiques de la transition énergétique ou la géodata. Le Siéml est amené à embaucher des contractuels sur ces thématiques. Le Siéml se devra d'être vigilant pour respecter de certains principes en tant qu'établissement public. Il souligne que le Syndicat propose aux agents un accompagnement pour passer des concours mais que certains d'entre eux – notamment les jeunes recrues – n'ont effectivement pas pour ambition de faire carrière dans la fonction publique

territoriale ni de passer les concours administratifs. Cela dépend des profils et des motivations de chacun.

Alain MORINIERE donne pour exemple sa commune qui comptabilise 50 % de postes occupés par des agents titulaires de la FPT et 50 % par des agents contractuels. Cela questionne l'esprit de service public des agents qui ne souhaitent pas s'engager dans la FPT et leur volatilité.

Jean-Luc DAVY souligne qu'il n'est pas dans la philosophie du Syndicat de recruter en priorité des agents contractuels ; cependant il estime nécessaire de s'adapter à la société et au monde du travail. Il existe aujourd'hui une certaine volatilité des agents dans leur carrière et sans doute davantage en 2022 à la suite de la crise sanitaire. Par ailleurs, il existe pour certains postes une tension sur le marché de l'emploi ; les candidats reçoivent de nombreuses sollicitations, qu'elles viennent du secteur privé ou public.

Frédéric PAVAGEAU précise qu'un agent, qu'il soit titulaire ou contractuel, peut avoir besoin de varier ses expériences professionnelles, d'ouvrir des parenthèses dans son parcours sans obligatoirement faire carrière au sein d'une même structure. Le sens du service public et la motivation de l'agent ne dépendent pas nécessairement de son statut.

Alain MORINIERE approuve ces propos et souligne que les agents contractuels trouvent parfois dans l'action des collectivités, un sens qu'ils n'ont pas trouvé dans le secteur privé.

Après avoir délibéré sur les orientations budgétaires ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, sur la base des deux rapports présentés en séance.

Nombre de délégués en exercice :	45
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

#### 4- Règlement financier et budgétaire

Eric TOURON rappelle que le comité syndical réuni le 19 octobre 2021 a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57. Dans le cadre de son application au budget principal et au budget annexe PCRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il convient d'adopter un règlement budgétaire et financier fixant notamment, les règles de gestion applicables aux crédits pluriannuels.

Eric TOURON remercie Yves MARY qui a participé au groupe de travail sur cette thématique. Il souligne l'importance du travail engagé mais s'interroge sur la portée effective de ce nouveau référentiel.

Il met en exergue, dans les évolutions positives notables, la fongibilité des crédits des sections de fonctionnement (hors charges de personnel) et d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

Emmanuel CHARIL précise que le Siéml dispose déjà d'un document intitulé « règlement financier » relatif aux contributions et aux participations appelées auprès des communes. Ce document sera

rebaptisé pour qu'il n'y ait pas de confusion avec le « règlement budgétaire et financier » dont la terminologie est imposée dans le cadre du référentiel M57.

Robert BIAGI incite à la plus grande vigilance lors de la bascule en M57. Il donne pour exemple les difficultés rencontrées par la commune de Soulaines-sur-Aubance lors de son passage anticipé au nouveau référentiel. La commune a été confrontée à des difficultés importantes liées à la négligence du prestataire du logiciel comptable et financier. La comptabilité de la commune a été basculée vers une version abrégée de la M57. Cette version correspond à la gestion d'une très petite structure, emmenant à la fusion d'un grand nombre de rubriques et d'articles. Un manque de réactivité du prestataire a entraîné l'impossibilité de récupérer la sauvegarde et la nécessité de ressaisir l'ensemble des écritures comptables 2021. Il est essentiel d'être vigilant quant à la capacité du prestataire à bien comprendre ce qui lui est demandé.

Eric TOURON souligne la nécessité de bien anticiper le passage à la M57. Quel que soit le prestataire, il faut anticiper certaines subtilités comme les reliquats d'écritures datant de nombreuses années. Les écritures approximatives ne peuvent pas être basculées dans la M57.

Robert BIAGI souligne que la commune était parfaitement prête dans ses écritures. La problématique rencontrée vient de la bascule vers une M57 trop simplifiée et une incapacité du prestataire à récupérer une sauvegarde.

Eric TOURON convient que certains éditeurs de logiciel comptable ne sont pas très performants dans leur capacité à faire la synthèse entre exigences informatiques et connaissance de la comptabilité publique.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'adopter** le règlement budgétaire et financier du Siéml tel qu'annexé au rapport présenté en séance ;
- **de préciser** que le règlement budgétaire et financier du Siéml s'applique au budget principal et au budget annexe Plan corps de rue simplifié (PCRS) dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Nombre de délégués en exercice :	45
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

## **5- Programmes de travaux d'effacement, de rénovation et maintenance éclairage public : état d'avancement 2021 et perspectives 2022**

Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques, présente aux membres du comité syndical l'avancement des différents programmes de travaux de renforcement, de sécurisation d'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public pour 2021, ainsi que les programmes prévisionnels de travaux pour l'année 2022.

Il précise que la réalisation des programmes de travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public sur le territoire des communes membres du Siéml donne lieu à des participations financières selon les conditions et modalités déterminées par le règlement financier.

Franç POQUIN, vice-président en charge de l'éclairage public et du territoire connecté, présente ensuite l'avancement des travaux de rénovation et de maintenance de l'éclairage public et de géoréférencement des réseaux pour 2021, ainsi que les programmes prévisionnels pour l'année 2022.

Il souligne l'impact de la nouvelle dynamique du plan stratégique 2021-2026 sur le programme de rénovation 2022 de l'éclairage public et sur le déploiement de l'éclairage connecté via les 200 premières horloges connectées installées en 2021. En 2022, 900 horloges seront installées dans l'objectif d'atteindre 3400 installations à la fin 2024.

Franç POQUIN rappelle la nécessité de prendre en compte l'évolution des montants unitaires relatifs à la maintenance préventive et l'exploitation du réseau d'éclairage public. Il précise que le Siéml doit verser à la communauté urbaine Angers Loire Métropole une participation forfaitaire au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation de l'éclairage public sur le périmètre des communes membres d'ALM pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE.

Gilles TALLUAU, vice-président en charge du PCRS, de la géomatique, du SIG et de la géodata, présente le bilan 2021 et les perspectives 2022 du PCRS, des prestations mutualisées de SIG et d'accompagnement des communes à la BD adresse.

Concernant le SIG, il rappelle que le Siéml a signé un contrat de prestation de service avec Anjou Bleu Communauté, Baugeois Vallée, Vallées du Haut Anjou et le Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Dans le cadre de l'accompagnement à la BD adresse, un seul contrat a été signé en 2021 avec la commune de Bouillé-Ménard. Il rappelle l'importance de la BD adresse mais la difficulté pour les communes de valoriser cet investissement auprès de leurs concitoyens.

Après avoir entendu l'exposé de Messieurs les rapporteurs ;

Après avoir entendu les débats :

Jean-Luc DAVY rappelle qu'il existe autant d'accompagnement possible à la BD adresse que de communes. Sur certains territoires le travail d'adressage a déjà été réalisé ou est déjà entamé en prévision de la pose de la fibre. Le Siéml intervient à la demande de la collectivité lorsque des ajustements sont nécessaires ou que la prestation d'adressage n'a pas été finalisée.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, conformément aux orientations budgétaires 2022 et sous réserve de la disponibilité des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2022 :
  - o le contenu du programme d'effacements des réseaux pour 2022 (annexe 1) ;
  - o les participations forfaitaires annuelles relatives à la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public des communes percevant directement la TCCFE (annexe 2) ;
  - o le contenu du programme de rénovation 2022 sur le réseau d'éclairage public (annexe 3) ;
  - o les montants unitaires par catégorie de lanterne relatifs à la maintenance préventive et exploitation d'éclairage pour 2022, et par conséquent, les participations forfaitaires annuelles par collectivité (annexe 4) ;
  - o la participation forfaitaire particulière à verser par le Siéml à Angers Loire Métropole au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation 2022 sur les communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE (annexe 5).

Nombre de délégués en exercice :	45
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

## **6- Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation de l'éclairage public**

Jean-Michel MARY informe qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de solliciter** les participations auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
  - en matière de travaux d'effacement de réseaux :
    - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
  - en matière d'éclairage public :
    - les extensions des réseaux d'éclairage public, projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2),
    - les rénovations du réseau d'éclairage public, projets nouveaux et modifiés (annexe 2),
    - les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (annexe 2),
    - les infrastructures de réseau pour vélo à assistance électrique (annexe 3),
    - l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéo protection (annexe 4),
    - le remplacement de matériels hors service ou à la suite d'accident (annexe 5).

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

## **7- Attribution du marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative à des travaux sur réseaux électriques et d'éclairage**

Jean-Michel MARY rappelle que le comité syndical, réuni le 30 mars 2021, a validé la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation du marché de « mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative à des travaux sur réseaux électriques et d'éclairage ».

Ce groupement de commandes réunit le Siéml, Territoire d'énergie Mayenne, le Sydela et le SyDEV.

Ce dernier, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, a coordonné la procédure de passation du marché sous forme d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec un montant maximum de 400 000 € sur la durée totale de l'accord-cadre, soit une période d'un an reconductible trois fois (quatre ans maximum) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A titre indicatif, la valeur estimée du besoin pour le Siéml est d'un montant de 6250 € HT par an.

A la suite de la décision d'attribution prise par les membres de la commission d'appel d'offres du SyDEV lors de sa réunion du 25 novembre 2021, le lot 2 concernant le Maine-et-Loire a été attribué à la SAS Bureau VERITAS Construction.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Les membres du comité syndical **prennent acte de cette information.**

### **8- Modification du règlement financier visant à accompagner les EPCI dans le cadre du déploiement d'une activité d'information de premier niveau et de conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique de l'habitat**

Jean-Luc DAVY invite Ewen LAGADIC, responsable du service planification, ingénierie et projets du Siéml, à présenter le rapport relatif au déploiement d'une activité d'information de premier niveau et de conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique de l'habitat.

Ewen LAGADIC rappelle que le code de l'énergie prévoit, depuis 2013, la mise en place d'un service public de l'efficacité énergétique de l'habitat s'appuyant sur des plateformes territoriales de l'habitat (PTRE) dont l'objet est d'assurer l'information, le conseil personnalisé et l'accompagnement des propriétaires dans un projet de travaux de rénovation énergétique.

En Maine-et-Loire, ce dispositif est inégalement déployé sur le territoire départemental, peu visible pour le grand public et sous-dimensionné pour répondre efficacement à un afflux massif de demandes et atteindre les objectifs des plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Ewen LAGADIC précise que la dynamique a été fragilisée par l'arrêt en 2021 du financement par l'ADEME des espaces information énergie, animés en Maine-et-Loire par l'association Alisée.

Afin de permettre une continuité de l'information et du conseil en matière de rénovation énergétique de l'habitat, la Région, le Département, le Siéml et certaines intercommunalités ont transitoirement soutenu Alisée en 2021, le temps de définir une nouvelle organisation.

Il apparaît aujourd'hui pertinent de mutualiser des moyens à l'échelle départementale pour déployer des PTRE et de s'appuyer sur l'association Alisée et sur l'ADIL 49 pour continuer à offrir une information et un conseil personnalisé neutres, gratuits et de proximité, favorisant l'engagement effectif de projets de travaux par les propriétaires.

Ewen LAGADIC présente alors l'aide forfaitaire proposée par le Siéml pour contribuer à la mise en place des PTRE au sein de chaque intercommunalité. Son montant s'échelonne de 1250 € à 3750 € selon la population de l'EPCI bénéficiaire. Une convention conclue entre chacun des EPCI signataire, Alisée et ADIL 49 viendra préciser les modalités de leur action et de leur financement.

Le règlement financier doit être modifié en conséquence en intégrant au chapitre IV « Accompagnement des démarches de transition énergétique », un paragraphe IV.6. « Aides à la mise en place d'une activité d'information de premier niveau et de conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique de l'habitat ».



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** les modalités du dispositif présenté ci-avant ;
- **d'approuver** la convention cadre, relative au déploiement d'une activité d'information de premier niveau et de conseil personnalisé, jointe au rapport présenté en séance ;
- **d'approuver** la modification du règlement financier en conséquence ;
- **d'autoriser** Monsieur le président à signer ou valider tout acte ou formalité liés à ce dispositif.

Nombre de délégués en exercice :	45
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

### **9- Adhésion à un groupement de commandes interrégional pour la supervision, l'exploitation et la commercialisation mutualisées des IRVE**

Emmanuel CHARIL et Eric TELLIEZ, DGA du Pôle Transition énergétique du Siéml, présentent, à la demande d'Éric TOURON, un état des lieux des dysfonctionnements rencontrés sur le réseau de bornes de recharge.

Eric TELLIEZ rappelle que le réseau de bornes de recharge est composé de 196 bornes : 186 dites « normales » et 10 bornes rapides (jusqu'à 50 KVa en courant continu). Depuis un an, des difficultés subsistent dans la reprise du service par le nouvel opérateur SPIE alors qu'il devrait être effectif depuis mai 2021. Un contentieux avec SPIE est perdant devant le tribunal administratif.

Aujourd'hui sur les dix bornes rapides, seules trois fonctionnent encore (Ecouflant, Corzé et Saumur), les sept autres bornes nécessitent des investissements de maintenance pour remplacer l'ensemble des systèmes permettant la conversion de puissance (passage du courant alternatif au courant continu). La commande de maintenance curative a été passée en décembre dernier et s'élève à 80 000 €. Il a été demandé des garanties à SPIE, étant précisé que les relations particulièrement difficiles entre ce dernier et le constructeur ne facilitent pas le suivi du parc de bornes de recharge, particulièrement les premières bornes de première génération.

Concernant les bornes normales, il reste des difficultés sur le périmètre d'ALM. La communication entre la carte électronique de certaines bornes, le réseau GSM et l'outil de supervision développé par SPIE n'est pas stable, et ce bien que la carte SIM soit multi opérateurs. Le système de supervision ne parvient pas à communiquer avec la borne et à déclencher la charge.

Le service éclairage public du Siéml a lancé une réflexion pour une éventuelle expérimentation permettant de fiabiliser la communication des bornes de recharge en utilisant la technologie Lorawan (réseau bas débit).

Emmanuel CHARIL complète en signalant qu'il subsiste toujours par ailleurs des problématiques générales dans la facturation du service et l'accompagnent des usagers, notamment via la plateforme téléphonique.

Il souligne cependant la nécessité de trouver une solution à moyen terme et de maintenir une bonne relation avec l'opérateur, alors qu'il pourrait être mis en grande difficulté par le jeu des pénalités et des malus. Ce contexte, questionne la part de responsabilité entre le maître d'ouvrage et l'attributaire du marché, qui est pour mémoire un marché global de performance. Nos marchés publics sont des

marchés à court terme (pour mémoire, marché de 2 ans renouvelable deux fois 1 an). Le Siéml a fait le choix de passer un marché global de performance pour ne pas subir de renvoi de responsabilité entre les différents acteurs de la chaîne de valeur des IRVE – du fournisseur à la supervision, en passant par l’installateur et la maintenance – et avoir un seul interlocuteur. Ce modèle a fonctionné lors la première génération de bornes de recharge installées par Bouygues énergie et services, cet opérateur assumant complémentent son choix d’équipement. Dans le marché global de performance actuel, il est demandé au nouveau prestataire de s’engager sur la performance d’un matériel « d’occasion ». Les renvois de responsabilité sont nombreux entre le nouvel opérateur et le fournisseur, et au sein même des services de l’opérateur.

C’est dans ce contexte que le Siéml a été sollicité par les syndicats d’énergie du Finistère, de l’Ile et Vilaine et des Côtes d’Armor, pour constituer un groupement de commande interrégional concernant le marché de supervision, de commercialisation et d’exploitation des bornes de recharge IRVE. Le SDEF se proposant d’être le coordonnateur de ce groupement de commandes pour la passation du marché à venir.

Pour la fourniture, l’installation et la maintenance des bornes, les marchés seraient passés à l’échelle de chaque SDE, le cas échéant dans le cadre d’un groupement à définir. Ce mode de gestion permettrait au Siéml de retrouver une certaine autonomie et d’acquérir une expertise pour piloter la maintenance des bornes de manière plus réactive. L’adhésion au groupement de commande interrégional implique donc un changement de mode de gestion et la passation de plusieurs marchés distincts.

Emmanuel CHARIL précise que le Syndicat pourrait rejoindre ce groupement interrégional à l’occasion de l’une des échéances du marché actuel. Une nouvelle bascule pourrait intervenir en 2024. Il doit, en tout état de cause, manifester son intention d’intégrer le groupement en amont de la publication de l’appel d’offres, soit dans les toutes prochaines semaines.

Après avoir entendu l’exposé de Messieurs les rapporteurs ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l’unanimité :

- **d’approuver** l’adhésion du Siéml au groupement de commandes proposé par les syndicats d’énergies bretons pour la supervision, l’exploitation et la commercialisation des IRVE, constitué pour une durée illimitée ;
- **d’approuver** la désignation du SDEF comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- **d’autoriser** le SDEF, coordonnateur du groupement à réaliser, au nom et pour le compte des membres du groupement et en particulier du Siéml, les procédures de passation de marchés et accords-cadres pour répondre aux besoins des membres dans les domaines suivants :
  - o la supervision technique des IRVE,
  - o la gestion du service de recharge,
  - o la gestion du service de monétique,
  - o la gestion des services complémentaires liés à l’exploitation des IRVE qui seraient proposés par les titulaires des marchés et accords-cadres issus du groupement ;
- **de prendre acte** que la mission du SDEF, en tant que coordonnateur du groupement, est exclusive de toute rémunération ;
- **d’autoriser** le Président du SDEF ou son représentant, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes à passer, signer et notifier, au nom et pour le compte du Siéml, les marchés et accords-cadres issus du groupement et les éventuelles décisions de modification ;
- **d’autoriser** le Président du Siéml ou son représentant à signer, au nom et pour le compte du Siéml, la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu’à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	45
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

## 10- Gestion déléguée des aides ADEME dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (COTER) 2021-2024

Denis RAIMBAULT, vice-président en charge de l'efficacité énergétique et de la maîtrise de la demande en énergie, rappelle que le comité syndical en date du 15 juin 2021 a validé le renouvellement du contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (COTER) en Maine-et-Loire établi entre l'ADEME et le Siéml pour la période 2021-2024.

Dans ce cadre, la gestion des fonds ADEME est déléguée au Siéml, selon les conditions et modalités déterminées par un contrat et par une convention de mandat établis entre le Siéml et l'ADEME.

Denis RAIMBAULT explique que le Siéml se voit confier, en tant que mandataire, l'instruction et la liquidation des demandes d'aide conformément aux critères définis par l'ADEME : le mandat court de la réception de l'instruction des dossiers au versement des financements, tant pour les aides à l'investissement que pour les aides à la décision.

La gestion déléguée des fonds est supervisée par un comité de pilotage et une commission d'attribution des aides composés et co-présidés par le président du Siéml et le directeur régional Pays-de-la-Loire de l'ADEME. Cette commission d'attribution des aides rend un avis sur les opérations qui lui sont soumises et seuls les projets soutenus financièrement par le Siéml et par l'ADEME sont présentés en comité syndical.

Denis RAIMBAULT précise que dans le cas des projets soutenus financièrement exclusivement par l'ADEME, la commission d'attribution des aides donne un avis sur les opérations mais l'ADEME prend seule les décisions d'attribuer les aides. Le Siéml formalisera alors la décision favorable au porteur de projet et signe la convention afférente.

Dans le cadre de cette gestion déléguée des fonds, il convient de donner délégation au Président pour engager et réaliser conformément aux conventions et annexes signées dans le cadre du COTER 2021-2024, l'ensemble des démarches liées à la gestion déléguée des fonds ADEME.

Jean-Luc DAVY complète en précisant qu'il s'agit de la première convention signée au niveau national par l'ADEME.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à prendre, au nom du Siéml et pour le compte de l'ADEME, sous réserves de l'inscription des crédits disponibles au budget du Siéml, toute décision relative à la signature des différentes conventions, contrats et procès-verbaux ainsi que tout autre document permettant l'instruction des dossiers, la contractualisation avec chaque maître d'ouvrage ainsi que l'engagement et le versement des aides ADEME dans le cadre du COTER 2021-2024 dont la gestion est déléguée au Siéml, selon les conditions et modalités déterminées par le contrat n°21PDL0167 et la convention de mandat n° 21PLD0602 entre le Siéml et l'ADEME.

Nombre de délégués en exercice :	45
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

### **11- Subvention à une association d'utilité publique - accompagnement financier dans la mise en place d'une installation géothermique à Saint-Léger-de-Linières (commune déléguée de Saint-Jean-de-Linières)**

Denis RAIMBAULT informe les membres du comité syndical que le Siéml a été sollicité par Emmaüs Angers et l'Union des amis et compagnons d'Emmaüs (UACE) pour accompagner financièrement le projet de chauffage en géothermie de locaux situés sur le territoire de la commune nouvelle de Saint-Léger-de-Linières (lieu-dit Le Sauloup, commune déléguée de Saint-Jean-de-Linières).

Ce projet d'installation géothermique contribue à l'utilisation des énergies renouvelables thermiques en Maine-et-Loire par une association reconnue d'utilité publique ; il peut donc bénéficier du dispositif d'accompagnement ad hoc adopté lors du comité syndical du 14 décembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits disponibles au budget principal 2022, l'attribution d'une aide à l'investissement au projet cofinancé par l'Union des amis et compagnons d'Emmaüs et l'association Emmaüs Angers d'un montant de 21 200 €, concernant la mise en place d'une installation de géothermie sur le site « Le Sauloup » à Saint-Léger-de-Linières, commune déléguée de Saint-Jean-de-Linières ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, la convention financière correspondante entre le syndicat, Emmaüs Angers et l'Union des Amis et Compagnons d'Emmaüs (UACE).

Nombre de délégués en exercice :	45
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

### **12- Mise en place d'un réseau de conseillers à destination des collectivités pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques COCOPEOP**

David GEORGET informe les membres du comité syndical que le réseau COCOPEOP est un réseau de conseillers à destination des communes pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques.

L'ADEME a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour développer ce réseau de conseillers et contribuer aux objectifs de déploiement de ces énergies éoliennes et photovoltaïques sur les territoires. Ces objectifs rejoignent les orientations du plan stratégique pour le développement des énergies renouvelables adopté par le comité syndical du Siéml en 2018.

David GEORGET précise que l'Entente régionale Pays de la Loire a souhaité porter une candidature à l'échelle départementale, coordonnée par le Siéml, dans l'objectif de structurer une offre de conseil pour appuyer les élus et les équipes techniques des collectivités dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques. Cet accompagnement porte plus particulièrement sur les phases amont de la conception du projet (avant la soumission du dossier à l'autorité environnementale).

De manière à accompagner au mieux les collectivités, un service de proximité sera assuré grâce à la mise en place d'un conseiller par département (Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée) et 0,5 ETP pour Territoire d'énergie Mayenne dès 2022. Les échanges se poursuivront avec le conseil départemental de la Sarthe et la région en vue d'élargir éventuellement l'offre de conseil aux collectivités sarthoises en 2023. Le réseau de conseillers et de collectivités accompagnées sera animé par l'association Atlansun et RECIT.

Le plan d'actions proposé dans le cadre de la candidature sera co-financé par l'ADEME, pour un montant prévisionnel total estimé entre 330 k€ et 465 k€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

En réponse à une question de Jean-Michel MARY, le Président précise que le conseiller sera un agent du Siéml mis à la disposition des collectivités en fonction de leurs besoins. David GEORGET donne pour exemple une commune qui bénéficierait d'un accompagnement pour mettre en œuvre une participation citoyenne autour d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment public.

Alain MORINIERE partage cette démarche et souligne l'intérêt d'impliquer les citoyens dans ce type de projets et de valoriser auprès du grand public la synergie de collectivités autour d'objectifs communs.

Patrick CHARTIER s'interroge sur l'articulation entre l'accompagnement du conseiller et le rôle d'Alter énergies. Jean-Luc DAVY rappelle que le conseiller intervient en amont de l'action d'Alter énergie en aidant les collectivités à faire émerger leur projet. Alter énergie intervient ensuite pour porter financièrement et opérationnellement les projets de grande envergure. Ewen LAGADIC souligne que dans les projets d'installations éoliennes ou photovoltaïques, les acteurs privés avancent souvent sur le volet « foncier » avant d'aller voir la collectivité. Le Siéml peut accompagner les équipes municipales pour avoir une vision globale des enjeux et les aider dans leur prise de décision (intégrer les citoyens au projet, associer Alter énergie, ...).

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le programme de mise en place d'un réseau de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques en région Pays-de-la-Loire (COCOPEOP) pour la période 2022-2024, joint en annexe du rapport présenté en séance ;
- **d'approuver** la coordination par le Siéml du programme COCOPEOP pour la période 2022-2024 porté par les membres de l'Entente Territoire énergie Pays de la Loire ;
- **d'autoriser** le Président à signer les contrats, leurs avenants et, d'une manière générale, tout document permettant la mise en œuvre du programme COCOPEOP pour la période 2022 à 2024 avec l'ADEME, les structures porteuses et entités sollicitées pour sa mise en œuvre, ainsi que les autres partenaires associés de ce projet.

Nombre de délégués en exercice :	45
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

### 13- Informations diverses

En fin de séance, plusieurs informations sont présentées à l'assemblée. Elles sont détaillées dans le rapport « informations diverses » et n'appellent pas de remarque particulière.

#### - Dispositions du projet de loi 3ds susceptibles d'impacter l'activité du syndicat

Rappel du calendrier de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) et présentation des principales dispositions impactant le secteur de l'énergie alors que le projet de loi parvient au terme de la navette parlementaire.

#### - Dispositions de la loi de finances initiale pour 2022 intéressant le syndicat

- o Éligibilité au FCTVA des dépenses des collectivités locales relatives au déploiement du PCRS.
- o Article 29 relatif au **bouclier tarifaire et fiscal destiné à protéger le pouvoir d'achat des consommateurs contre des hausses excessives des prix de l'électricité et du gaz**. Une minoration de la TICFE a été votée. Elle doit permettre aux factures des ménages au tarif réglementé ne pas excéder 4 % d'augmentation malgré les évolutions défavorables du marché. La hausse des tarifs au marché sera également amortie mais sans que l'on connaisse encore précisément l'impact du bouclier.

A côté de ce bouclier tarifaire, l'accès élargi au tarif régulé de l'électricité nucléaire (ARENH) est un second moyen pour amortir l'envolée des tarifs de l'électricité. Le Siéml attend des précisions sur ses modalités d'application du relèvement du plafond de l'ARENH pour simuler l'impact sur les prix du groupement d'achat d'énergies. Le Siéml ne peut donc qu'avertir ses adhérents, dans l'attente de toute clarification, de l'augmentation très sensible à venir du coût de l'électricité et de son impact sur le budget des communes et de leur groupement.

Dans l'hypothèse où aucun des deux amortisseurs évoqués plus haut (bouclier tarifaire et fiscal d'une part et augmentation du plafond de l'ARENH d'autre part), ne seraient mis en place, la répercussion moyenne pour les membres sur le prix de l'électricité a été présenté en séance. Il convient de rectifier les chiffres indiqués dans le fascicule des rapports, comme suit :

EDF (puissance < à 36 kVA)		Total énergies (puissance > à 36 kVA)
Bâtiment/équipement	Eclairage public	Bâtiment/équipement
+ 33,5 %	+ 37,5 %	+ 55 %

A consommation égale, cela se traduirait donc par une augmentation significative par rapport à 2021 :

- Lot 1 (C5) / EDF : + 2,9 M€ (+ 34,6 %) ;
- Lot 2 (C2, C3, C4) / Total énergies : + 4,3 M€ (+ 55 %).

- **Risque d'évolution de la réglementation FACE**

L'État demande d'abaisser le taux d'aide du Facé, actuellement de 80 %, pour certains sous-programmes ou opérations type. La FNCCR s'oppose à cette perspective, considérant l'importance des investissements sur les réseaux électriques ruraux pour l'aménagement du territoire.

- **Foire aux questions issue de la session des réunions territoriales de novembre et décembre 2021 disponible sur [www.sieml.fr/faq-glossaire](http://www.sieml.fr/faq-glossaire).**

- **Calendrier des réunions statutaires du 1<sup>er</sup> semestre :**

- mardi 22 mars : comité syndical
- mardi 5 avril : Bureau
- du 27 avril au 17 mai : 1<sup>ère</sup> session de réunions territoriales
- mardi 3 mai : réunion du Bureau
- mardi 8 juin : réunion du Bureau
- mardi 28 juin : comité syndical

Avant la clôture de la séance, Franck POQUIN pose une question pour savoir si le positionnement de la Préfecture s'opposant à l'accès des projets sous maîtrise d'ouvrage du Siéml à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) avait évolué.

Jean-Luc DAVY informe que la commune de Cantenay-Epinard a obtenu directement une DSIL pour le financement de son projet de chaufferie bois, dont elle a conservé la maîtrise d'ouvrage. Le Siéml est toujours considéré comme non éligible à la DSIL par la Préfecture, au vu notamment du nombre très important de dossiers de communes déjà reçus.

Emmanuel CHARIL précise, qu'à court terme, le Syndicat invite les communes à conserver leur maîtrise d'ouvrage, sans transférer la compétence au Syndicat, tout en bénéficiant de son accompagnement technique, puis de transférer l'équipement une fois le dossier de subvention liquidé. A moyen terme, et notamment sur deux dossiers en cours (éclairage public et chaufferie bois) le Siéml a préconisé aux maires d'écrire un courrier au Préfet pour l'informer de leur souhait de travailler avec le Syndicat. Le Préfet devra ainsi répondre officiellement par écrit.

Le Président clôture la séance.

**Il est proposé au comité syndical de prendre acte des informations ci-dessus.**

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



## Annexe

Sur les 45 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE Robert, suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GODIN Eric, suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU			x
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
HALGAND Catherine-Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		



MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE ET SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES		x	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
<i>Siège vacant</i>		ANGERS LOIRE METROPOLE			
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE		pouvoir	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Patrice GRENOUILLEAU, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Michel MARY, délégué de la même circonscription ; Catherine Marie HALGAND, déléguée de circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe, Delphine STROESSER, déléguée de la circonscription d'Anjou Loir et Sarthe, a donné pouvoir de voter en son nom à Alain MORINIERE, délégué de la circonscription du Choletais.